

Nos Institutions,—Notre Langue,—Nos Lois.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

ST-HYACINTHE, 2 DÉCEMBRE 1911

INAUGURATION

Nous avons annoncé il y a quelques jours la fondation d'un club des jeunes conservateurs et libéraux nationalistes.

L'inauguration officielle du club doit se faire vendredi prochain le 8 décembre dans l'après-midi.

M. Henri Bourassa, répondant à l'invitation des directeurs du club a accepté d'être présent et fera le discours de circonstance. Il sera accompagné de MM. Bernard M.P.P. pour Shefford, J. H. Bainville, M. P. pour Chambly-Verchères, Tancredi Mar-sil, Ernest Guimont et autres.

Le club ayant ses quartiers à la vaste salle de l'Autoscope, c'est là que la réunion aura lieu.

Tous les conservateurs et libéraux nationalistes de la ville et des environs sont invités à se rendre en foule.

TUBERCULOSE

L'on vient de distribuer au public le rapport de la commission nommée au mois d'août 1909 pour l'étude des moyens pratiques de combattre la terrible "peste blanche", la tuberculose.

L'autorité incontestable, en la matière, des membres de la commission sont les conclusions de ce rapport d'autant plus alarmantes et doit secouer l'opinion publique ici comme ailleurs.

Lisez par exemple celles-ci :

La tuberculose est une maladie infectieuse et transmissible.

La tuberculose est responsable d'une mortalité près d'un tiers plus élevée que celle de toutes les autres maladies contagieuses ordinaires réunies.

La mortalité tuberculeuse dans la province de Québec est plus élevée que celle de la province d'Ontario et des Etats-Unis voisins.

Notre population rurale offre une mortalité tuberculeuse dont le taux se rapproche trop de celui de la population urbaine qui vit cependant dans des conditions beaucoup plus anti-hygiéniques.

La mortalité tuberculeuse plus élevée chez nos femmes est un fait particulier à notre province, car dans tous les autres pays, c'est l'homme qui paie un plus fort tribut à la tuberculose.

La statistique démontre que les Canadiens Français meurent plus de tuberculose que les Canadiens-Anglais.

On peut affirmer que dans les milieux industriels pour un individu qui meurt de tuberculose, trois en sont atteints suffisamment pour être affectés dans leur capacité de travail.

Malgré le danger signalé, et en dépit des ravages constatés, la commission dit aussi cependant :

"L'expérience de toutes les nations civilisées démontre qu'à l'instar de toutes les maladies infectieuses "LA TUBERCULOSE EST ÉVITABLE."

Après avoir établi ses constatations, la commission procède à l'étude des moyens de combattre effectivement la tuberculose, qu'elle résume comme suit :

10. Campagne d'éducation pour avertir nos populations du danger et lui faire connaître les moyens de défense.

20. La déclaration obligatoire des cas de tuberculose, qui est déjà obligatoire mais qu'on n'applique pas.

30. La désinfection des habitations où il y a eu des tuberculeux.

40. Règlement contre la sale habitude de cracher dans les lieux publics.

50. Etablissements de dispensaires anti-tuberculeux.

60. Isolement des cas de tuberculose "ouverte", c'est-à-dire rendus à la période où le malade expectore ses poumons.

Parmi les mesures contre les causes prédisposantes, le rapport signale :

Les écoles en plein air, pour les enfants faibles et anémiques, et les colonies de vacances pour procurer pendant au moins quinze jours, l'air pur des campagnes aux enfants faibles, anémiques et prédisposés à la tuberculose.

Il y a certainement dans ce rapport tout un champ d'études que doivent entreprendre, dans un noble esprit de charité, nos concitoyens disposant de moyens d'action qui les

placent en état d'aider à leurs concitoyens, pour ensuite passer à l'application des mesures signalées.

A ce sujet, et en face de l'existence en permanence de cas avancés de tuberculose dans nos petites villes, et à St-Hyacinthe, on ne peut s'empêcher d'être frappé par le passage du rapport de la commission.

"Ce qu'il y a de plus important, c'est de pouvoir isoler les cas avancés qui sont les facteurs les plus actifs et les plus intenses de la dissémination de LA CONTAGION DANS LES FAMILLES PAUVRES.

Presque tous nos ménages d'ouvriers, même les plus prospères, sont dans l'impossibilité matérielle, d'une part, de donner les soins réellement requis aux malades tuberculeux et, d'autre part, de prendre les mesures propres à soustraire les autres membres de la famille au danger de la contagion.

Que dire, à plus forte raison, des familles réellement pauvres devant la maladie et ses exigences ?

Et placé en face de ce danger présent, grave et immédiat, la Commission, avec beaucoup de bon sens

"recommande qu'avant de songer à construire des hôpitaux d'isolement spéciaux, l'on songe d'abord à faire des arrangements avec des institutions déjà existantes aux- quelles le gouvernement et les municipalités pourraient donner une subvention, d'abord pour aider à la construction nécessaire, et ensuite une subvention à tant par malade pour l'entretien."

L'isolement des malades s'impose ; et s'impose aux hôpitaux comme aux familles ; et l'on a souvent constaté cette situation navrante de malades de la tuberculose, se voyant fermer la porte des hôpitaux, par la force des circonstances,—pour éviter la CONTAGION de la terrible maladie.

Nos sœurs de charité et nos médecins se sont bien des fois émus de cette situation ; et nous apprenons qu'un mouvement est à se préparer pour établir en notre ville, sinon un hôpital, au moins une modeste maison de quelques chambres, pour recevoir ceux que personne ne soigne, ou ceux à qui les circonstances rendent impossible les soins essentiels, ou ceux qui accepteraient l'isolement avec les bons traitements de nos religieuses infirmières pour sauver le reste de leur famille.

Une requête sera, nous dit-on, prochainement présentée au Conseil-de-Ville, pour demander une assistance bien modeste qui assurera la création de ce point de départ dans une campagne qui s'impose à notre ville, et qu'au nom de la charité nos autorités ne refuseront pas.

LE DECRET "NE TEMERE"

Il n'y a pas à se cacher qu'un mouvement d'ensemble d'une bonne partie des pasteurs protestants, et de tous les laïques des sectes, s'opère pour obtenir du parlement le mariage civil pour tous ceux que gênent les règlements de l'Eglise catholique régissant cette institution du mariage qui est la base même de la société.

Notre constitution, l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, a laissé sur cette question une porte ouverte à ceux qui trouvent étroite dans tout pour saper les droits des catholiques dans le Dominion.

S'il est quelque chose d'essentiel que notre code civil doit conserver, et que la constitution doit laisser à la juridiction des législatures provinciales, c'est la question du mariage, et de l'état civil.

L'intention de nos législateurs, répondant aux meilleurs sentiments de notre population a été de ne reconnaître de mariage comme civilement valide que celui qui aura été contracté suivant les prescriptions de la religion de chacune des parties.

Il n'existe pas de mariage civil dans la province de Québec, si le mariage religieux n'est pas à la base du contrat.

Le résultat de la campagne active qui se dessine bien clairement, ce serait le droit même pour des catholiques d'aller se faire marier par n'importe quel ministre après l'émiss-

sion d'une licence par tout fonctionnaire civil en quête d'honoraires.

L'on voit de suite les conséquences de cet état de choses.

L'Eglise catholique n'a jamais accepté le mariage civil et ne l'acceptera pas plus au Canada qu'ailleurs. Nos lois nous donnent la sauvegarde sociale que présente le mariage religieux contre les abus du mariage civil réduit à une simple procédure de bureau. La sagesse, même au point de vue le plus ordinaire, est tout du côté catholique.

Mais le fanatisme s'accroît mal de la consécration par nos lois des prescriptions de l'Eglise.

C'est dans les mariages mixtes que les pêcheurs en eau trouble s'exercent à trouver la justification de leurs attaques.

Mgr Mathieu à Winnipeg

On a fait à Mgr Mathieu, le nouvel évêque de Regina, un accueil chaleureux à St-Boniface, siège épiscopal de Mgr Langevin, le métropolitain de l'Ouest.

Mgr Mathieu a prononcé une allocution que nous nous empressons de reproduire parce qu'elle constitue une mise au point, non seulement des obligations des catholiques vis-à-vis de la patrie, mais aussi de leur droit au respect de leur concitoyens, à cause même de leur qualité de catholiques et en proportion directe de leur soumission à l'autorité de l'Eglise, la grande civilisatrice et la grande école du respect des institutions dans la société civile.

Il y a plus de 25 ans déjà, Mgr Taché, à St. Boniface, souhaitait la bienvenue à des Canadiens français venus de Québec, comme soldats prêts à donner leur vie pour la défense du noble drapeau à l'ombre duquel nous avons le bonheur et l'honneur de vivre et qui assure la liberté à tous les citoyens qui habitent notre beau et cher pays. Cet archevêque, que nous voyons grandir dans l'admiration de ceux qui l'ont connu, à mesure que les années nous éloignent de lui, disait à ses chers compatriotes que, lui aussi, venait de la province de Québec, dont le passé est si glorieux, dont l'histoire renferme des pages com-parables aux plus belles pages de l'histoire de n'importe quel peuple ; il leur disait qu'il était fier d'être le descendant de tous ces héros, doubles de saints, qui vinrent promener le flambeau de l'Evangile dans les forêts vierges du Canada. L'épée d'une main, la croix de l'autre, voulant jeter dans les esprits la lumière de la foi et allumer dans les cœurs le feu sacré de l'amour du vrai Dieu, nous n'avaient cessé de donner l'exemple des vertus civiles et morales.

Aujourd'hui, le digne successeur de Mgr Taché, souhaite la bienvenue à son frère dans l'épiscopat, à un autre soldat qui vient de la même province et qui veut, lui aussi, donner sa vie pour le Roi des rois, pour la défense du drapeau de l'Eglise catholique, le plus glorieux de tous, puisque, depuis vingt siècles il mène l'humanité à tous les héros, à toutes les gloires de la terre et à la gloire éternelle.

Cette province d'où je viens je l'aime, et j'ai mille raisons de l'aimer : c'est là que je suis né, c'est là que j'ai toujours vécu, c'est là que, depuis de longues années, je donne, tout ce que j'ai d'intelligence et de cœur à la formation de jeunes gens que j'ai aimés non pour moi, mais pour eux, et surtout pour Dieu.

Je l'aime cette province, mais, comme c'est mon devoir j'aime mieux encore Dieu, qui m'a toujours traité en enfant privilégié, j'aime mieux encore l'Eglise qu'il a fondée, dont je suis l'humble enfant et qui est la plus belle des patries.

Or, ce Dieu si bon m'a ordonné de quitter Québec et de venir ici conduire la charrue dans ce champ béni de l'Ouest. Il devra m'aider à porter le lourd fardeau de l'épiscopat qu'il m'a mis sur mes épaules ; il me fera trouver ici des maux pour me soutenir, des cœurs pour me réchauffer, il me montrera ce que j'ai à faire pour témoigner ma reconnaissance à celui qui me passe la direction d'une partie de son beau diocèse, à celui qui a planté, qui a arrosé, qui a taillé et fait grandir l'arbre à l'ombre duquel je viens m'asseoir.

Je le sais, il y aura pour moi tout probablement des heures difficiles, mais la main de Dieu sera là. Je la saisirai, comme celle d'un Sauveur, d'un Père ; j'y attacherai la mienne si délicate et si tremblante, tandis que de mes lèvres s'échappera un cri de reconnaissance pour celui qui donnera la solution de ces difficultés.

Cette province de Québec, d'où vous venez, d'où viennent vos ancêtres, vous l'aimez et comme vous avez raison de l'aimer. C'est là que se trouvent surtout les descendants de cette belle race d'hommes qui quittèrent, il y a des siècles, le beau pays de France pour venir sur les rives inhospitalières de nos fleuves et de nos rivières, lever le signe de la Rédemption, la croix du Christ qui, partout où elle a été plantée et respectée a toujours abrité des peuples civilisés et heureux.

Ils sont les fils de la France, de ce peuple son et sublime qui seul conserve le privilège de verser son sang généreux pour une idée ;

Ils sont les fils de la France qui, même à l'époque de ses malheurs arrachait à un empereur tennon cet égoïste : "Si j'étais Dieu et si j'avais deux fils, je ferais l'un Dieu et l'autre roi de France !"

Ils sont les fils de la France, qui encore aujourd'hui, malgré ses misères, donne son or, soutient à elle seule surtout et plus encore que toutes les nations catholiques réunies, les grandes œuvres de l'Eglise, qui donne à Jésus le sang de ses enfants pour la prédication de l'Evangile, dans les pays infidèles, dans une proportion unique, puisque sur cent missionnaires à l'étranger quatre-vingt sont français.

Ils parlent la langue française, ce diamant d'un prix inestimable, cette œuvre d'art travaillée par les siècles, d'une beauté à nulle autre pareille, accessible à toutes les hautes pensées comme à tous les nobles sentiments. Ils la regardaient comme un héritage sacré qu'ils se sont transmis de générations en générations, intact et sans souillure.

Et peut-on leur faire un reproche de parler le français dans un pays soumis à la couronne britannique ?

L'unité morale d'un peuple ne consiste pas dans ce fait irréalisable dans nos sociétés modernes, que tous les citoyens parlent la même langue et pensent de même en religion. Non l'unité morale pour un peuple, elle est dans ce fait, que tous les individus, dont la réunion forme une nation, soient pénétrés de l'idée qu'ils constituent un agrégat, un groupe ment distinct de tous les agrégats, de tous les groupements qui existent dans le monde ; qu'ils aient conscience de former un corps ; qu'ils soient pénétrés de ce sentiment qu'aucun élément dont se compose ce corps, dont ils sont comme les molécules, ne puisse en être séparé sans que tout le reste du corps n'en soit atteint, n'en soit affaibli et n'en souffre pour toujours comme d'une véritable amputation ; qu'ils regardent cette inaliénabilité de territoire et des hommes comme chose sacrée et qu'ils soient à chaque instant prêts à se lever tous, oubliant leurs querelles particulières, chaque fois qu'une main sacrilège tenterait de la violer.

L'unité morale d'un peuple, elle est dans la croyance et le dévouement de ce peuple à la patrie. Quand un peuple sait tout ce que le mot de patrie veut dire : quand chacun dans un pays se sent prêt, dès que la patrie sera menacée, à lui sacrifier ses intérêts les plus chers, sa vie, celle de ses enfants ; quand chacun a foi en elle ; quand chacun a pour elle un amour poussé jusqu'à l'abnégation et au suprême holocauste ; quand tous ont cette idée profondément gravée dans la tête et ce sentiment profondément ancré dans le cœur, ils peuvent, en dehors de là, penser ce qu'ils voudront, parler comme ils le désireront : ils possèdent l'unité morale et forment une nation.

Et voyez ce qui se passe dans l'Empire Britannique. Dans la partie septentrionale de l'Ecosse, on ne parle que le Gaélique. Et ces Ecos-sais sont ils moins loyaux que les Irlandais qui font usage de la langue anglaise ?

Dans le pays de Galles on parle deux langues à peu près également. Mais ceux qui parlent le gallois ne sont pas moins loyaux que les habitants des districts où l'anglais est en usage ?

Dans les îles de la Manche, la français prédomine et nulle part ailleurs le roi n'a de plus fidèles sujets.

Ainsi en est-il du Canada. Nous, nous parlons français, nous sommes loyaux parce que c'est notre devoir et aussi parce que c'est notre intérêt.

C'est là du reste ce que comprennent bien tous ceux qui nous connaissent.

Ainsi, il y a cinquante ans, quand les évêques de la Province de Québec voulurent fonder une Université, Lord Elgin consentit à les aider. Savez-vous quelles sont les raisons que ce gouverneur donna au Parlement anglais et protestant de notre mère-patrie pour obtenir une chartre aux pouvoirs les plus étendus ? Il dit à ses concitoyens que nous voulions fonder une université pour pouvoir conserver nos enfants français et catholiques. Et ces Anglais protestants comprirent que plus nous serons fidèles à notre foi et à notre sang, plus nous serons fidèles à la cause de l'Angleterre.

Ce gouverneur aux vues larges et

éclairées, savait peut-être le mot de l'empereur romain qui voulait faire apostasier les chrétiens. La plupart avaient refusé d'offrir de l'encens aux idoles, mais quelques-uns avaient fléchi devant les tourments, et l'empereur commanda de les mettre à mort, car, disait-il : "celui qui est infidèle à son Dieu, ne sera jamais fidèle à son Roi."

Ce gouverneur connaissait son histoire. Il savait ce qui s'était passé au Canada en 1775 et en 1812 ; il savait que si le drapeau anglais flotte aujourd'hui sur notre beau pays, c'est aux français du Canada qu'on le doit ; il savait qu'en 1775, quand des anglo-saxons du sud se dirigèrent vers Québec dont à peu près toute la population était française, Carleton lança une proclamation ordonnant à tous ceux qui ne voulaient pas combattre pour le Roi de sortir de la ville. Et pas un seul français ne sortit, tous prirent les armes et la colonie fut ainsi sauvée.

Ce gouverneur savait qu'en 1812, quelqu'un vint trouver le général américain pour lui tenir ce langage : "prenez garde, ces français sont de braves soldats". "Bah ! répondit avec dédain le général, je les connais, ils ont été élevés par des prêtres, et ne savent que fuir". La bataille s'engagea et de Salaberry, nouvel Epaminondas, repoussa avec éclat une armée beaucoup plus nombreuse que la sienne. Ces canadiens savaient prier, sans doute, et ils avaient besoin de savoir prier pour lutter comme des lions à l'ombre d'un drapeau encore teint du sang de leurs ancêtres. Ils avaient été formés par des prêtres qui leur avaient enseigné surtout à respecter l'autorité, même quand elle a tort.

Et ce qu'étaient nos ancêtres, nous les sommes, nous français et catholiques. Et, Dieu merci, nos rois le savent ! Il y a trois ou quatre ans, un homme d'Etat anglais quittait son pays pour venir visiter le Canada et il disait à Edouard VII avant de partir : Je vais aller visiter le Canada et, à mon retour, je vous dirai ce qu'il faut penser de la loyauté des canadiens-français. Le roi sourit à ces paroles et répondit : "Ne perdez point votre temps à cela ; ces canadiens-français, je les connais ; ce sont les meilleurs sujets de mon empire."

C'est vrai, tous nous avons une réelle admiration pour les institutions britanniques. L'Angleterre nous donne la liberté ; nous lui donnons en retour notre profonde reconnaissance, notre sincère attachement et notre entier dévouement. Nous ne contestons pas ce qui est incontestable : la merveilleuse vitalité de la race anglo-saxonne. Nous sommes heureux de constater que par ces colonies proprement dites ou par ses possessions, l'Angleterre détient un sixième de la terre habitable, que ses vaisseaux sillonnent toutes les mers, emportant jusqu'aux extrémités du monde les produits de son industrie et lui rapportant en échange les matières premières et les aliments. Nous approuvons sincèrement cette réflexion originale et profonde faite par M. le vicomte de Vogüé, en 1889 : "Quand on demandera à la race humaine dans la vallée de Josaphat ceux qui ont mieux gouverné le monde et donné à l'homme le plus d'orgueil de sa condition je crois bien que les morts de la vieillesse de l'Angleterre se lèveront les premiers."

Nous pouvons donc continuer à parler notre belle langue et à pratiquer notre sainte religion. Et plus nous serons fidèles à ces deux devoirs sacrés, plus nous mériterons l'estime, le respect de nos concitoyens au jugement sain, de ceux en un mot qui sont capables de comprendre leurs intérêts et les nôtres.

Et, pour mieux mériter cette estime, pour que ce respect soit plus profond, soyons donc unis. Rappelons-nous qu'il y a des centaines de questions sur lesquelles les honnêtes gens ont le droit d'être divisés et le devoir de se pardonner leurs divisions. Tâchons de voir plus nos qualités que nos défauts ; étalons plus celles-ci que ceux-là sous les regards de ceux qui peuvent ne pas nous être sympathiques. Rappelons-nous que l'arbre le plus gros et le plus solide peut être renversé par un tempête, s'il s'éleva seul et solitaire, tandis qu'il court moins de danger lorsqu'il se dresse dans une forêt dont les branches amies peuvent le protéger contre la tourmente.

Pour mieux mériter cette estime pour que le respect soit plus profond, soyez toujours de bons citoyens et pour cela soyez toujours de bons chrétiens. Ne rougissez pas de Jésus Christ devant le siècle ; ne soyez pas de ceux qui ont peur de trahir la cause de l'homme en soutenant la cause de Dieu, de ceux qui, pour prendre part aux avantages d'une civilisation humaine se croient obligés de renoncer aux bienfaits d'une filiation divine.

Aimez l'Eglise ; montrez vous fiers d'être ses enfants et vous n'en aimerez que davantage, vous n'en servi-

rez que mieux votre patrie de la terre. Alors vous prouverez par votre conduite que le meilleur auxiliaire de la société civile est encore la violente Eglise catholique.

Cet amour de l'Eglise, je viens ici travailler à le répandre. Puisse Dieu bénir mes efforts. Puisse je mériter que sur ma tombe on soit en droit de graver comme sur celle du cardinal Mermillod, ces mots éloquentes : "Dilexit Ecclesiam". Il a aimé l'Eglise. Que de choses je pourrais me faire pardonner par Dieu, à la porte du paradis, quand je lui dirai ces mots : J'ai aimé votre Eglise !

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE D'EDUCATION D'ONTARIO

L'honorable M. Foy, procureur-général de la province d'Ontario, a remis à la presse, pour publication, la déclaration suivante qu'il dit avoir soigneusement préparée :

"Je désire exprimer mon opinion sur la question des écoles d'une façon brève et claire. Pour éviter une reproduction imparfaite, j'ai rédigé cette opinion et je la remets à la presse.

"Je suis d'avis que la langue anglaise devrait être enseignée à fond à tous les élèves, dans nos écoles, par des instituteurs capables d'enseigner l'anglais.

"Qu'aucune autre langue ne devrait être enseignée dans ces écoles.

"Que telle est la loi qui devrait gouverner.

"Qu'il ne peut pas y avoir, légalement, d'écoles bilingues dans la province d'Ontario ; que s'il s'en trouve, elles doivent cesser d'exister ; que l'on devrait prendre soin d'amener toutes les écoles à se conformer à la loi.

"Je désire ajouter que cette politique n'est en aucun sens hostile à un groupe quelconque de la population ; mais, au contraire, est défavorable dans l'intérêt et pour le bienfait de chaque élément de la jeune génération. Elle élaguera ce qui, autrement ferait obstacle à plus d'un jeune dans la lutte pour la vie, et lui permettra de rivaliser avec ses voisins sur un pied d'égalité."

L'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario désire exprimer dès à présent la grande surprise de tous ses membres en constatant qu'une telle déclaration — entraînant comme elle le fait la négation cruelle, injuste, arbitraire et décisive de droits élémentaires naturels et constitutionnels d'au moins dix pour cent de la population de cette province, — soit venue d'une personne qui remplit les fonctions responsables de Procureur-Général de la Province.

L'Association désire aussi qu'un corps ou qu'un individu quelconque faire enseigner la langue anglaise autant que possible aux enfants canadiens français ; mais, par tous les moyens constitutionnels dont les Canadiens français disposent, et avec toute l'activité et l'énergie que peut affirmer l'Association, elle insistera sur l'exercice de ces droits, au moins, qui sont reconnus aux Canadiens français et dont ils ont joui pendant des années avec l'autorisation et la coopération du Ministère de l'Instruction Publique en Ontario.

La jouissance de ces droits est suffisamment garantie par la position que les Canadiens français occupent dans la Confédération en général, et dans la province d'Ontario en particulier.

L'Association croit, de plus, qu'une forte proportion de la population de langue anglaise de la province envisagera avec angoisse la mise en vigueur projetée d'une loi qui empêcherait l'enseignement du français dans les écoles d'Ontario, et qui défendrait à un grand nombre de suivre des cours dans des écoles supérieures aussi bien que dans les universités provinciales.

Mais l'Association ne croit pas que la partie éclairée de la population d'Ontario soit disposée à laisser décréter que la génération scolaire actuelle, aussi bien que les générations futures de la Province, soient condamnées à ne savoir qu'une langue unique.

L'affirmation du Procureur Général contredit entièrement la politique et la coutume de l'Empire Britannique.

L'Association croit intimement et continuera d'avoir espoir que l'opinion et le désir de l'honorable M. Foy ne seront pas approuvés par le gouvernement provincial, et n'obtiendront pas l'adhésion des habitants bien pensants d'Ontario.

L'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario.

JULES TREMBLAY,

Secrétaire-actif.

M. St Germain, Hamel & Bacon, agents d'assurance, ont le plaisir d'informer le public qu'ils sont désignés au No. 1737 Boulevard Groulx, voisin des bureaux de M. M. Beauparlant & Marin, avocats.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Hebdomadaire
est imprimé et publié, en la Cité de St-Hyacinthe,
rue Ste-Anne, No 70, par J. DE L. TACHÉ
domicilié en la dite Cité, de St-Hyacinthe.

ABONNEMENT
\$1.00 par an, Canada et Etats-Unis.
L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque
mois. Tout année commencée se paie en entier

SOUVENIRS POLITIQUES
INTERESSANTS

Montréal, 27. — M. Eugène W.
Villeneuve, qui a eu l'heureuse idée
d'élever un monument à la mémoire
du grand canadien que fut Sir Geor-
ges Etienne Cartier, vient de rece-
voir une lettre de Sir Charles Tupper,
le seul survivant des pères de la
Confédération, qui répète que
c'est à Cartier que nous devons la
Confédération Canadienne.

M. Eugène W. Villeneuve, qui a
été élu président du comité du monu-
ment Cartier, avait écrit à Sir
Charles Tupper pour lui apprendre
qu'il avait été élu patron du comité.
Il vient de recevoir de l'ancien chef
du parti conservateur la lettre qui
suit et qui se passe de commentai-
res :

The Mount,
Bextey Heath, Kent, Angleterre,
17 novembre, 1911.

Cher M. Villeneuve.

En réponse à votre lettre du 31 oc-
tobre, je vous prie de croire que
c'est avec beaucoup de plaisir que
j'accepte l'honneur d'être le patron
du monument projeté à Sir Georges
Etienne Cartier.

Je n'ai aucune hésitation à dire que
sans Cartier il n'y aurait jamais eu de
confédération et le Canada lui doit,
par conséquent, une dette qui ne pour-
ra jamais être payée.

La Reine l'honora tout de suite du
titre de baronnet lorsqu'en 1868 j'as-
surai le gouvernement britannique
qu'il avait droit à autant de recon-
naissance que Sir John McDonald.
Vous souhaitez beaucoup de suc-
cès, croyez-moi.

Bien sincèrement à vous.

(Signé) CHARLES TUPPER.
M. E. W. Villeneuve,
Président du comité exécutif
du monument Cartier.

Ce que Sir Charles Tupper rap-
pelle est un fait historique que nous
retrouvons dans le précieux ouvrage
de M. A. D. DeCelles, le conserva-
teur de la bibliothèque du Parlement
d'Ottawa, sur Cartier et son temps.

Voici ce que nous lisons dans le
livre de M. DeCelles :

"Dans notre siècle de démocratie,
il est souvent de mode de flatter
le peuple autant que jadis les flat-
teurs de la cour encaisaient le Roi.
Cartier se tenait en marge de ses
adulateurs, tellement la tromperie
sous toutes ses formes répugnait à
sa nature. Aussi, personne ne trou-
vait déplacée la devise; "Franc et
sans dol" inscrite sur son blason.

"Il y eut au sujet de la décoration
de Cartier, en 1868, un incident qui
vaut la peine d'être rappelé ici. Il
avait d'abord été fait "compagnon"
du Bain pendant que John A. Mc-
Donald devenait "chevalier" du
même ordre.

"Cartier refusa d'accepter une dis-
tinction honorifique inférieure à ce-
lle qui avait été conférée à son collè-
gue, parce qu'aux yeux des Cana-
diens, sur lesquels l'honneur rejaillirait,
il avait droit aux mêmes
titres que son collègue.

"De là, grand embarras au Bureau
colonial. La tradition et les con-
venances s'accordent pour établir
qu'un sujet ne doit pas refuser les
honneurs qu'il plaît à son souverain
de lui conférer. Cartier persistant
dans sa détermination de refuser un
titre qu'on accorde aujourd'hui à de
simples fonctionnaires, on se tira
d'embarras en le créant baronnet.

"Sir Charles Tupper, qui se trou-
vait à Londres au moment de l'inci-
dent et dessus, écrivit à ce sujet au
duc de Buckingham et Chandos la
lettre qui suit :

Westminster Hotel, 31 mars 1868.

"Je vous ai demandé une entre-
vue dans le but de vous démontrer
l'importance qu'il y aurait de con-
seiller à Sa Majesté d'accorder à
l'honorable M. Cartier, ministre de
la Milice, des honneurs semblables
à ceux qui ont été conférés à Sir
John McDonald. Bien que j'aie eu
l'honneur de proposer ce dernier à
la présidence de la conférence des
délégués de l'Amérique Britannique
du Nord, tenue ici, en 1866, je crois
à propos de vous dire que, sans le
dévouement patriotique de M. Car-
tier au grand projet de la Confédéra-
tion, et sans le courage déployé par
lui dans cette affaire, en face de
grandes difficultés et de grands dan-
gers, l'union ne serait pas devenue
fait accompli. J'applaudis à l'hon-
neur qui a été donné à M. McDo-
nald, mais je crois malheureux qu'un
million de Français catholiques,
sujets des plus loyaux de Sa Majesté,
et des plus dévoués aux intérêts du
trône, puissent penser que le repré-
sentant de leur race et de leur reli-
gion, égal à son collègue en mérite,
et ayant droit aux mêmes égards,
n'ait pas été jugé digne des mêmes
distinctions que son collègue. Si
M. Cartier avait accepté une dis-

inction honorifique inférieure à ce-
lle qui a été donnée à Sir John A.
McDonald, la grande influence dont
il jouit parmi ses concitoyens, et
dont il se sert au service de son sou-
verain, aurait certainement péricli-
tité."

(Signé) CHARLES TUPPER.

Cette lettre de Sir Charles Tupper
que M. DeCelles a retrouvée est la
confirmation de ce que le vieux chef
conservateur dit dans la magnifique
lettre que M. Villeneuve vient de
recevoir et qui sera un encourage-
ment pour les conservateurs et les
libéraux qui veulent honorer la mé-
moire de ce patriote et de ce grand
Canadien.

La suite de Carillon

On ne parle plus de la "victoire
irlandaise de Carillon", parce que
l'honorable M. Thomas Chapais lui
a trop proprement rogné les ailes;
mais les fabricants de héros apocry-
phes ne se tiennent pas pour battus,
et l'un d'entre eux vient d'entre-
prendre de verser les guerriers dis-
ponibles de la brigade irlandaise de
Carillon dans le régiment des Zoua-
ves pontificaux.

Nous lisons en effet dans les "Ca-
tholic notes" du "Catholic Record",
numéro du 11 novembre 1911, le sa-
voureux paragraphe suivant :

"M. Thomas Noonan, de cette vil-
le (London, Ontario), est peut être
le seul homme en Canada, qui ait
fait partie de l'armée du Pape. Il
fut enrôlé en Irlande, et fit la cam-
pagne sous le général Lamoricière.
Il est encore vigoureux, plein de
cœur, capable et désireux de repren-
dre les armes une fois de plus pour
le Pape."

Nous sommes d'autant plus heu-
reux de présenter M. Thomas Noo-
nan à notre public, comme Zouave
pontificaux, que ceux de sa race qui
ont répondu à l'appel de Pie IX sont
plutôt rares en Canada. Mais les
quelques cent Canadiens-français,
survivants des cinq cents qui répon-
dirent jadis à l'appel du Pape seront
surpris d'apprendre qu'eux et leurs
camarades défunts doivent rentrer
dans le néant, parce qu'un ex-zouave
du nom de Noonan existe au Cana-
da.

Ils se sentent d'autant moins de
goût pour cet anéantissement qu'eux
aussi ont servi sous Lamoricière,
sous Bec de Lièvre, sous Allet, sous
Charette; qu'eux aussi seraient
prêts à répondre à un nouvel appel;
et que des centaines de vigoureux
jeunes gens, formés et instruits par
eux, perpétuent le souvenir de leur
belle action, et se tiennent prêts à
marcher sur leur traces.

Si l'écrivain du "Catholic Record"
qui, dans son naïf désir de hisser les
siens sur un piédestal déjà occupé, a
commis cette énormité, connaissait
un peu ce qui se passe au Canada
français, il saurait qu'aux jours des
solenités nationales canadiennes-
françaises les ex-zouaves pontificaux
figurent toujours au premier rang
avec leurs fils et imitateurs, tous
revêtus du sobre et martial costume
des défenseurs de Pie IX.

Il apprendrait encore beaucoup
d'autres choses qui l'empêcheraient
peut être de faire sa petite part dans
l'entreprise de ceux qui, ne pouvant
nous faire disparaître du pays, vou-
draient au moins nous faire dispa-
raître de l'histoire.

Mais il est à London.

(L'Action Sociale).

De Partout

Nous nous joignons à nos collègues
de la presse qui ont déjà dénoncé
l'apparition d'une brochure illus-
trée d'une brutalité telle, et si odieu-
se dans sa mise en scène, que nous
ne pouvons pas même croire à la
bonne foi de tous ceux qui l'ont pré-
parée.

Nos compatriotes des Etats-Unis
ont sans aucun doute souffert et
souffrent encore la persécution de
la part de certains groupes irlan-
dais; mais le remède est ailleurs
que dans les appels à la malaine cu-
riosité du public et à la publication
sous forme de charges, de véritables
scandales, supposés ou vrais, peu
importants.

Nos coréligionnaires irlandais,
peuvent avoir de grands torts en
l'affaire; mais l'exemple qu'ils ont,
de tous temps, donné du respect du
prêtre et des institutions religieuses,
devrait être imité par nos compa-
triotes.

Nous avons assez de gens dans le
pays, émanchés ou autres dont un
des moyens d'action consiste à dénig-
rer les ministres et les formes de
notre religion, qu'il soit de la plus
ordinaire prudence de demander,
au moins aux catholiques, de ne pas
verser dans l'infamie plan de ces
ennemis, et de mettre au feu cette
brochure illustrée et tous les impré-
més du même goût.

Le Révd Père Déry, S. J. a célé-
bré le cinquantième anniversaire de
son entrée dans la vie religieuse. La
fête a eu lieu dans l'église et un
presbytere de Notre-Dame du Che-
min, Québec.

Le Père Déry est un ancien élève
du Séminaire de St-Hyacinthe et
était présent aux fêtes du Centenai-
re, en juin dernier. Il est bien con-
nu de tous ceux de nos concitoyens

qui ont passé par l'Université Laval
à Québec.

En leur nom et au nom des lec-
teurs de notre journal nous offrons
au vénérable jubilaire les félicita-
tions et les meilleurs souhaits de
circonstance. Le Père Déry est un
apôtre qui fait de l'évangélisation en
pays civilisés. Ses conversions, et ses
repêchages ne se comptent pas. La
Providence lui conservera sans doute
la santé pour la continuation de
son œuvre.

Vienne, 29. — Depuis quelques
jours déjà on recherche à travers les
Etats-Unis un homme du nom de
Richard Wakemann, fils d'un député
hongrois, parti pour l'Amérique
il y a six semaines.

L'empereur François-Joseph avait
bien voulu donner à ce jeune homme
tous les de traversée et de voyage et
les membres de la cour désiraient
informer l'empereur à son sujet et
d'autant plus qu'il a bien voulu con-
descendre à s'intéresser à lui et le
traiter généreusement.

Autrefois un des fils du député
Wakemann se suicida et le père
plongé dans l'affliction et pressé par
les créanciers implora la générosité
de François-Joseph qui s'intéressa
depuis à sa famille.

Alors on décida d'envoyer sur la
terre d'Amérique le jeune homme
qu'on y cherche maintenant.

Ottawa, 29. — Pour la première
fois dans l'histoire du Parlement
canadien, le vin et les liqueurs for-
tes ne seront plus servis dans les
salons du président de la Chambre
des Communes, lors des réceptions
officielles aux membres de la députa-
tion et aux autres invités.

La femme du nouveau président,
Madame Sproule, est une apôtre
fervente de la prohibition absolue.
Comme le Dr Sproule lui-même est
un fervent de la tempérance, il a
facilement cédé à la demande de sa
femme.

On ne connaît qu'un précédent à
cette nouvelle règle établie au par-
lement d'Ottawa: c'est lorsque M.
St-John fut élu président de la légis-
lature d'Ontario.

Paris, 28. — Le baron Gustave Sa-
muel James de Rothschild est mort
ici, aujourd'hui. Il était à Paris le
17 février 1829. Il était l'un des as-
sociés de la maison de banque Roth-
schild, fondée à Paris par son père,
James de Rothschild.

Son père fut l'un des plus fermes
soutiens de Louis Philippe et de la
monarchie orléaniste.

Le baron Gustave fut consul
d'Autriche-Hongrie, et était le frè-
re d'Alphonse de Rothschild, le
gouverneur actuel de la banque de
France. Il était commandeur de la
Légion d'Honneur.

Baie St-Paul, 24 nov. — Mme Vve
Villebon du Tremblay, née Ann
Nugent vient de mourir en cette pa-
roisse à l'âge de 103 ans.

Mme du Tremblay était native
d'Irlande, dans le comté de Wes-
ford. Elle était fille de Thomas Nu-
gent et de Bridget Kaavanagh. A
l'âge de 11 ans, elle vint au Canada
et, à 17 ans, elle épousa le major
V. du Tremblay de la Baie St-Paul.

A la demande de M. A. P. Vanasse,
avocat de Sorel, le ministre de la
marine, l'hon. M. Hazen, a décidé
de faire faire incessamment une en-
quête complète sur les chantiers ma-
ritimes de Sorel.

Le commissaire-enquêteur sera M.
Desbarats.

Les religieuses du monastère du
Précieux Sang, à Notre Dame de
Grâces, viennent de faire une perte
douloureuse dans la personne de
sœur Saint-François d'Assise, dans
le monde Anna Desrosiers, décédée
hier à l'âge de soixante quatorze ans.
La défunte était entrée comme
sœur tourière le 13 novembre 1874
et prononça ses vœux deux ans
plus tard.

La situation faite aux colons

VINGT-DEUX EXEMPLES.

Je viens de lire sur le Devoir
d'hier un article où M. Jean Du-
mont raconte "la vie du colon."
Laissez-moi vous raconter, en vous
citant vingt-deux cas, la situation
faite aux braves défricheurs sous le
régime de sir Lomer Gouin.

La vallée Matapédia est supposée
être l'un de nos plus grands centres
de colonisation. En effet, l'accès en
est facile, le sol fertile et assez facile
à défricher, le climat est assez bon
et la population, quoique peu nom-
breuse qui habite cette région, est
composée de rudes travailleurs. De
plus il reste d'immenses étendues
de terrains encore innocupés où le
surplus de la population de nos
vieilles paroisses pourrait se créer de
fort beaux établissements.

Il serait de l'avantage de notre
province que l'on favorisât le mou-
vement colonisateur dans cette im-
mense vallée; cependant que fait-
on?

Dans la seule paroisse de Sayabec,
par exemple, 22 familles sont parties
depuis quelques mois seulement, et
et pourquoi cela? C'est parce que
le gouvernement Gouin refuse de
leur vendre des terres tant qu'elles

LES PILULES ROUGES

Ont pour mission de tonifier et d'enrichir le sang.

Génération de Mme L. Mercier, de St-Henri de Lévis, Qué., et de Mme Pompart, de Malone, N. Y

La faiblesse révèle que le sang souffre; que le
sang lui-même est pauvre; que la nourriture ne
suffit pas à le renouveler, et parce que c'est à même
le sang que le système nerveux prend sa force et
s'approvisionne d'énergie, il s'ensuit que, à tout
coup, l'épuisement du sang, l'appauvrissement du
sang et la perversion malade du sang s'expriment
par de la faiblesse généralisée.

Dans de pareilles conditions, que faut-il donc faire
pour revenir à la santé?

Il faut traiter le sang, le tonifier, le fortifier, l'en-
richir et lui rendre sa puissance constitutionnelle et,
à mesure que le sang régénéré redeviendra plus vi-
goureux et plus riche, on verra les grands centres
nerveux emmagasiner un volume plus considérable
d'énergie vitale et s'acquitter d'une somme de tra-
vail plus considérable, tout en ne provoquant plus
ces sensations de lassitude décourageante et d'affai-
blissement chronique.

Pour guérir, non plus seulement de cette faiblesse
généralisée dont nous venons de parler, mais encore
des étourdissements, des bourdonnements d'o-
reilles, des lourdeurs dans les reins, des maux de
tête et des désordres des organes génitaux qui consti-
tuent les complications ordinaires de l'appauvrisse-
ment du sang, il est indispensable de se mettre
tout d'abord sous l'influence d'un tonique du sang,
et de persévérer dans cette direction assez long-
temps pour que, après avoir eu lui-même le temps
de se réparer, de se tonifier et de redevenir normal,
le sang ait encore le temps de réparer les différents
désordres et de faire disparaître les différents acci-
dents qui proviennent de son épuisement et de son
appauvrissement. Or c'est exactement après avoir
constaté que, dans l'immense majorité des cas, la
faiblesse dont se plaignent si souvent les femmes et
les mères de famille, provient d'un épuisement pré-
alable du sang, que la Compagnie Chimique Franco-
Américaine a préparé ses célèbres Pilules Rouges et,
qu'en choisissant judicieusement les substances qui
entrent dans leur composition, elle a su faire de ces
pilules le tonique le plus merveilleux et le plus re-
constituant, le plus efficace qu'on puisse aujour-
d'hui recommander aux femmes et aux jeunes filles
affaiblies, épuisées et fatiguées.

Et ce qui prouve bien que la Compagnie Chimique
Franco-Américaine a procédé scientifiquement,
c'est que les résultats obtenus par les Pilules
Rouges sont véritablement prodigieux et que, dans
toute l'Amérique d'abord, on compterait déjà par
centaines de milliers les femmes et les jeunes filles,
les ouvrières et les ménagères qui doivent aux
Pilules Rouges d'avoir pu triompher d'une faiblesse
généralisée, des maux de reins les plus douloureux,
des désordres périodiques et des différents infir-
mités qui sont ordinairement provoqués par l'ap-
pauvrissement et l'épuisement du sang.

LETTRES CONVAINCANTES :

"Je suis heureuse de vous faire part de mes remer-
ciements pour la guérison que je dois à vos bonnes
Pilules Rouges.

Je souffrais depuis plusieurs mois de faiblesse
générale, mais surtout de faiblesse dans les reins.
Aux époques, j'étais bien malade. Un médecin, que
j'ai consulté sur ces dérangements, n'avait pu que
me dire que c'était un épuisement du sang.

Le SIROP des ENFANTS du Dr CODERRE guérit la colique, la diarrhée, les
dérangements d'estomac chez les bébés et leur donne un sommeil paisible.



Dame Isaie Mercier, St-Henri, Co. Lévis, Qué.

me soulager pour quelque temps, après quoi les
mêmes douleurs et les mêmes faiblesses étaient re-
venues. Je me décidai donc à prendre les Pilules
Rouges, et un mois après avoir commencé, j'étais
déjà beaucoup mieux. Encouragée par les premiers
signes de guérison, je persévérai et me conformai
entièrement à vos indications, et c'est aujourd'hui
ma consolation de vous remercier, car je suis guérie."

Dame ISAIE MERCIER,
Saint-Henri Station, Co. Lévis, Qué.

"J'ai souffert pendant dix ans du beau mal et
quand vint le retour de l'âge, mon état s'aggrava
jusqu'à être obligée de garder le lit pendant trois
mois, malgré les soins que m'avaient donnés au-
paravant quatre docteurs, que j'avais tour à tour ap-
pelés. J'entendais dire tant de bien des Médecins
de la Compagnie Chimique Franco-Américaine que
je résolus un jour de leur écrire, car je voulais essay-
er leurs Pilules Rouges, je suivis leurs conseils, mais
j'étais si souffrante et si faible que, pendant un an,
l'amélioration de ma santé fut peu sensible. Je ne
me décourageai pas cependant; je me traitai tou-
jours avec confiance et enfin mes forces s'accrurent;
tout rentra dans l'ordre et je me portai aussi bien que
dans mon jeune âge."

Mme THEOTIME POUPART,
162 Duane, Malone, N. Y

CONSULTATIONS GRATUITES par les Méde-
cins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine
tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures d'
matin à 6 heures du soir, au No. 274 rue Saint-Denis,
Montréal. Aussi consultations par lettre pour les
femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les
merchants de remèdes. Nous les envoyons aussi,
par la malle, au Canada et aux Etats-Unis, sur ré-
ception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.
Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE
274, rue Saint-Denis, Montréal.

n'ont pas été complètement déboisées
par les marchands de bois.

Ces familles, pour la plupart,
étaient revenues des différentes parties
de notre province et quelques-
unes même des Etats-Unis. Quand
elles arrivèrent presque toutes
avaient un petit capital, et une
énorme somme de courage. Capital
et énergie, ces familles étaient déci-
dées de les dépenser à travailler au
défrichement de terres nouvelles.

Tout d'abord ces gens s'adressè-
rent au gouvernement pour avoir des
lots, mais comme d'habitude "la
mère" Gouin attendit pour leur en
vendre que le petit capital qu'ils
possédaient fut tout à fait épuisé.
Néanmoins, la plupart d'entre eux
réussirent après des prodiges de pa-
tience et d'énergie à obtenir chacun
un lot de terre par famille.

Cependant, "la mère Gouin" en
bonne commerçante qu'elle est, avertit
de la chose la compagnie Fenderson,
propriétaire de la licence forestière,
ou "limite" de l'endroit où sont les
lots que le gouvernement venait de
vendre. Les Américains, qui for-
ment la Cie Fenderson, peu soucieux
de voir des Canadiens s'établir sur
des terrains dont ils ont loué la cou-
pe du bois pour un plat de lentille,
signifièrent immédiatement aux co-
lons d'avoir à ne pas toucher à un
seul arbre du terrain que le gouver-
nement venait de leur vendre. Il
fallut bien que les colons obéissent,
sinon de par la loi Gouin, ils eussent
été condamnés à la prison. Alors,
la compagnie fit couper et enlever
tout le bois qu'elle n'avait pas eu le
temps d'enlever jusqu'à ce jour. Et
quand tout fut mis à nu, les Améri-
cains se désintéressèrent de ces lots
vendus à des Canadiens par le gou-
vernement de la Province de Qué-
bec.

Vous ne serez sans doute aucu-
nement surpris, si je vous dis que ces
vingt-deux familles, après de vains
efforts, voyant que si elles restaient
en notre province elles créeraient
de faim avant d'avoir réussi à défr-
cher une terre, sont toutes parties
pour aller défricher des terres dans

une province plus hospitalière que
la nôtre pour les colons, au Nou-
veau-Brunswick.
Je vous ai donné là un aperçu

pour une paroisse, et cependant
cette paroisse est encore l'une de
plus favorisées.
J. E. LAFORCE
—"Le Devoir"

Les Prévoyants du Canada
ASSURANCE FONDS DE PENSION
ENCORE UN EXCELLENT MOIS POUR LES PREVOYANTS DU
CANADA, AU 31 OCTOBRE 1911.
31 déc. 1909 31 déc. 1910 31 oct. 1911
Sections établies dans la Province..... 45 148 217
Nombre de Sociétaires..... 1,880 8,540 13,750
Nombre des parts de Pension..... 5,205 19,269 29,445
Total de l'actif du Fonds de Pension...\$16,461.94 \$76,217.94 \$148,649.14
ANTONI LESAGE, Gérant Général.
Bureau-Chef : 139 RUE ST-PIERRE, QUEBEC. Représentant à St-Hyacinthe, J. ARMAND BOISSIAU - N. P.

LA PROVINCIALE
DU CANADA
ASSURANCE
CONTRE LE FEU, SUR LA VIE, LES ACCIDENTS
ET LA MALADIE.
Bureau-Chef : MONTREAL - 160, rue St-Jacques.
Notre magnifique CALENDRIER pour 1912, d'une grandeur de 20 x 18 pouces,
imprimé en deux couleurs, donnant les phases de la lune, fêtes religieuses et légales,
sera envoyé à toutes Maisons d'Affaires dans la Province, sur réception de 10 centimes
pour frais d'emballage.

NOTES LOCALES

EVÊCHÉ DE SAINT-HYACINTHE, le 27 novembre 1911.

M. l'abbé J. A. Vaillancourt, curé de Sainte Thérèse, décédé le 24 du mois courant, était membre de la Société d'une messe, section provinciale.

L'abbé L. O. ROBERGE, Secrétaire.

EVÊCHÉ DE SAINT-HYACINTHE, le 1er décembre 1911.

M. l'abbé E. Zéar Dufort, curé de Cap-Chat, décédé le 18 novembre dernier, était membre de la Société d'une messe, section provinciale.

L. O. ROBERGE, secrétaire.

Les Zouaves de Saint-Hyacinthe ont donné lundi le 27 novembre une soirée dramatique et musicale. Comme d'ordinaire il y a eu salle comble et les rôles tenus par M. M. Chartier, Clapin, De Zélicourt, Lalumière, Gendreau, Bibeau, Cabana, Tétrault, Girouard, Gouin, Chagnon, St Jean, ont attiré à maintes reprises les applaudissements chaleureux de l'auditoire.

Le drame représenté par nos jeunes amis demandait une mise en scène extraordinaire, des costumes nombreux et il n'y a qu'une chose à regretter, c'est qu'autant de travail et d'efforts ne soit pas récompensés par une plus large recette. La raison et l'unique raison, c'est que les représentations données par nos Zouaves ont une telle vogue que les salles sont trop petites. S'il n'y a pas à s'alarmer outre mesure de cet état de choses, cela n'est pas moins regrettable au point de vue de la caisse de l'excellente institution.

Pour avoir des hommes de première classe, comme ferblantiers, couvreurs, plombiers et poseurs d'appareil de chauffage, adressez-vous chez Jos. Leduc & fils—ancienne place Huette.

Les jeunes gens du Patronage préparent pour le 8 décembre une soirée qui promet d'être très intéressante. Nos jeunes artistes interpréteront "Monsieur G a v r o c h e" comédie vaudeville renommée pour ses réparties amusantes.

Cette séance est donnée en l'honneur des Bienfaiteurs et Amis de l'Oeuvre.

MIEL ! MIEL !—Toujours en mains, miel garanti pur. Au marché Centre le samedi ou à ma demeure les autres jours.

CHS. PELOQUIN, St. Hyacinthe.

Mlle Lussier recevait dimanche soir pour une partie de 500. Les prix aux cartes furent gagnés par Mmes Germaine Brousseau et Juliette Chalifoux, et MM. Bédard et Jules Laframboise. Le hasard favorisa aussi Mlle Marie Laframboise et M. Ernest Guilmet. Une cinquantaine d'invités assistaient à cette brillante réception.

M. Bergerre, professeur, ouvrira très prochainement des Cours pratiques de Langue Anglaise, Conversation et Correspondance, à prix très réduits. S'adresser à

M. BERGERRE, Maison Aug. Larivière, 80 rue Wilham.

Mme E. B. Dufort est retournée à Montréal après avoir passé quelques mois chez sa fille, Mme Gaspard Turcot.

A VENDRE.—En la cité de Saint-Hyacinthe un grément de charretier avec propriétés et clientèle établie depuis nombre d'années. Pour informations s'adresser au bureau du COURRIER, personnellement ou par lettre.

Mlle Dorion, fille de l'honorable Juge Dorion, de Québec, était chez Mlle Jeanne Lussier au commencement de la semaine.

Mlle Girard, 250 Cascades. Confection de robes, manteaux et lingerie.

Mardi le 28 novembre courant la Société Philharmonique célébrait dans ses salles, la Sainte-Catherine qui correspond cette année au trente deuxième anniversaire de sa fondation.

Le programme de cette célébration, de plus en plus attrayant, avait attiré une très belle assistance parmi laquelle on remarquait entr'autres, Messieurs les abbés, Sénécal, curé de la Cathédrale, O. Roberge, Desranleau, Amédée Guillet, directeur de la fanfare au Séminaire, Olivier Archambault, Léveillé, ainsi que deux représentants du Collège du Sacré-Coeur. On remarquait

aussi dans l'assistance monsieur Eusebe Brodeur, l'un des fondateurs et pour ainsi dire le père de la fanfare Philharmonique.

La pièce de résistance de la soirée fut une causerie sur Rome et Naples par monsieur l'abbé Olivier Archambault, professeur au Séminaire de cette ville, récemment arrivé d'un long voyage en Europe. Plusieurs dans l'auditoire ne connaissaient pas le conférencier, qui, du s'est révélé érudit et littérateur. Monsieur Poirier, président et les RR. MM. Sénécal et Roberge ont aussi adressé la parole et ont été fort applaudis.

Le reste de la soirée fut employée par l'orchestre le chant et un peu aussi à manger la tire traditionnelle. Tout le monde est revenu enchanté.

Nous avons besoin de cent opératrices sur machine à coudre. Ouvrage très propre, bons gages payés, bonne pension à prix modérés. S'adresser à J. A. Gendron, Sec. Trés., Drummond Shirt Company, Ltd. Drummondville, Qué.

La retraite des Enfants de Marie, préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception s'ouvrira, lundi soir. A cause des Quarante Heures à la Cathédrale le premier exercice aura lieu en la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Les Quarante Heures à la Cathédrale s'ouvriront dimanche matin pour se terminer mardi.

ATTENTION !!

M. Eugène St-Cyr, désire annoncer à ses nombreux clients et au public en général que, depuis le 25 septembre il tient son magasin de modes pour Dames et Messieurs au No. 204 Cascades à trois portes de la Banque de Montréal.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Eugène St-Cyr 204 Rue Cascades, St-Hyacinthe. j. n. o. Tel. Bell 118

Il y a à peu près trois semaines, qu'un billet de quelques piastres a été trouvé sur le trottoir, près du viaduc. La personne qui l'a perdu peut le réclamer au Courrier de St-Hyacinthe.

1er décembre 1911.

Pour une maison bien assortie en ferronneries, huiles, peintures, vitres, etc., adressez-vous chez Jos. Leduc & fils,—ancienne place Huette.

Jeudi, 30 novembre dernier avait lieu dans les salles de la Société Philharmonique l'assemblée annuelle de notre populaire club de raquettes "L'Infatigable". Plusieurs questions importantes y furent débattues puis l'on procéda aux élections qui donnèrent le résultat suivant :

Président ; René Daignault ; Secrétaire ; Arthur Leduc ; Trésorier ; Jules Laframboise, Jr. ; Capitaine : Eug. Dumaine ; Lieutenants : Raoul Lamarche et Henri Gingras ; Capitaine Olairons ; H. Dussault ; Capitaine Tambours : T. Leduc ; Directeurs : L. M. Dion, Aimé Amyot, E. J. Chartier, Ernest Lemoine, Henri Dufresne.

Le comité de direction sera chargé de faire le programme de la saison, et surtout d'organiser l'excursion annuelle du club qui aura lieu à Québec en mars prochain. Avec le nombre et l'enthousiasme de ses membres, nous ne doutons pas que l'Infatigable sera aussi populaire dans la Vieille Capitale qu'il l'a été à Montréal l'an dernier.

ON DEMANDE.—Un représentant actif pour Saint-Hyacinthe et le district environnant, pour vendre le stock des pépinières, pour la plus grande pépinière du Canada, afin de rencontrer la demande qu'il y a dans la Province de Québec pour les arbres fruitiers.

L'intérêt spécial que l'on prend dans votre province dans la culture des fruits, donne à un homme actif une occasion de faire de grandes affaires.

Nous offrons à l'homme convenable un emploi assuré et des gages libéraux.

STONE & WELLINGTON, Toronto, Ont.

Chronique Paroissiale

Semaine du 24 au 1er Décembre

NAISSANCES

Cathédrale

Marguerite-Marie Emilienne, née le 22 nov., fille de Arthur Bélanger, sculpteur et de Eugénie Leduc.—Louis Lemaire Guy, né le 28 nov., fils de Oscar Pothier, bijoutier et de Léda Bélanger.—Marie, Adèle, Anna, Pauline, née le 24 novembre fille

de Jos. Stanislas Frénette, éditeur et de Marie Louise Dumont.—Joseph Uldérie Roger, né le 27 nov., fils de Wilfrid Chapdelaine, commerçant et de Georgianna Phaneuf.

Paroisse

Joseph, Ernest Théodore, né le 23 nov, fils de Théodore Gélinas, mécanicien et de Alice Lalumière.—Arthur, Ambroise, Roger, né le 27 nov. fils de Arthur Charron et de Marie Louise Roy.

MARIAGE

Cathédrale

Le 28 nov. entre Donat Laprade, cultivateur à St. Marcel et Mlle Mary Elisabeth Thompson de St. Hyacinthe.

DECES

Cathédrale.

Elisabeth Lavallée, épouse de Firmin Vincent d'Acton Vale décédée le 22 nov âgée de 67 ans.—Edmond Lajole, agent d'assurances époux de Marie Louise Bourgeois décédé le 22 nov. à Beverly Mass âgé de 56 ans.—Régina Bissonnet, épouse de Joseph Bourque, cultivateur, décédée le 26 courant à l'âge de 33 ans.

Paroisse

Alphonse Casavant, époux de Augustine Thibault décédé le 25 courant à l'âge de 63 ans.

Aux Membres de l'Union Canadienne des Raquetteurs.

Québec, 28 novembre 1911.

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée de tous les Clubs de l'Union Canadienne des Raquetteurs aura lieu à Québec, samedi soir, le 2 décembre prochain à 8 hrs. à l'Hôtel-de-Ville.

Les Club qui ne pourront pas envoyer leur représentant voudront bien adresser une procuration au Secrétaire M. Albert Thibaudeau qui se fera un plaisir de les représenter.

Albert Thibaudeau, Hon. Sec. Trés. U. C. R. 67 Grande Allée, Québec.

NAISSANCE

A Montréal, le 28 novembre 1911, au No. 1150 rue Chabot, l'épouse de M. Eugène Desjardins, employé à la Cie des chars urbains, un fils, baptisé Joseph Eugène-Armand. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Lussier, entrepreneur de pompes funèbres de St-Hyacinthe.

DECES

Décédé en cette ville, samedi le 25 novembre courant, après une douloureuse maladie, M. Alphonse Casavant, maître forgeron, employé de la Cie F. X. Bertrand. M. Casavant, né à St-Antoine de Veitchères, était venu s'établir à St-Hyacinthe il y a déjà un bon nombre d'années ; il comptait parmi nos plus respectables citoyens.

Le défunt laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable (née Augustine Thibault) deux fils, le R. P. André, O. P. du couvent d'Ottawa ; André, prote à La Tribune ; quatre filles, Eugénie, (Mlle Henri Richard) Maria, (Madame Damasa Handfield de Montréal) Rose-Anne et Albertine.

Le Courrier offre ses respectueuses sympathies aux membres de la famille du regretté défunt.

Les funérailles ont eu lieu lundi le 27 courant.

Les porteurs étaient MM. Jos. Beaupré, J. Handfield, Ev. Berthiaume, J. G. Trahan, M. Chagnon, M. Tétrault.

Le deuil était conduit par ses deux fils, le Rév. Père André O. P. du couvent d'Ottawa, M. André Casavant, employé à La Tribune ; ses deux gendres, M. Damase Handfield, de Montréal, M. Henri Richard, de cette ville ; son neveu, M. Omer Thibeault de Montréal, son cousin, M. Jean Archambault de Montréal.

Nous avons remarqué dans le cortège MM. Dr L. V. Benoit, J. de L. Taché, notaire, Ls. Lussier, avocat, Sam. Casavant, M. O. David, Maxime David, Ls. Brousseau, J. B. Brousseau, A. Brousseau, S. J. Frénette de la "Tribune", M. Morin, Henri Pagé, F. Fecteau, J. H. Morin, A. Lahaise, Ls. Bergeron, S. Bélsis, Ls. Morrier, F. Morrier, Aimé Létourneau, M. Bergeron, F. Branelle, A. Bernier, E. Chartier, J. Phaneuf, E. H. Richer, U. Boucher, J. A. Godard, M. Lajoie, N. Dussault, A. Boivin, Chs. Duchesne, E. Lemoine, A. Beaupré, H. Gemme, D. Gendron, F. Langevin, Jos Langevin, A. Hébert, les employés de la manufacture F. X. Bertrand.

Le levée du corps fut faite par le R. P. Desjardins, sous-prieur des dominicains de cette ville.

Le service fut chanté par le R. P. André, O. P. du couvent d'Ottawa fils du défunt assisté comme diacre, du R. P. Archambault, vicaire, et du R. P. Déziel, vicaire, comme sous diacre.

Dans le chœur nous avons remarqué, les novices du Couvent, M. le Chanoine J. B. Dupuis, Rév. C. Archambault, du Séminaire, Mgr. Guertin, Rév. P. Desjardins, Rév. P. Brousseau, Rév. P. Benoit.

En cette ville, le 28 nov. est décédé

à l'âge de 47 ans, Marie Albina Lemoine.

Elle était la fille de feu le notaire Lemoine de St-Jean-Baptiste de Rouville et demeurait à St-Hyacinthe chez sa belle-mère madame Halde.

Les funérailles ont eu lieu à St. Jean Baptiste.

A la Providence le 29 courant est décédée Dame Sophie L'Heureux, épouse de feu Charles Dion, à l'âge de 79 ans. Les funérailles ont eu lieu vendredi matin à l'Eglise Notre Dame.

A Montréal, le 28 novembre dernier est décédé à l'âge de soixante-douze ans, chez son fils le Dr Norman Massé, M. Thomas Massé, employé civil et ancien marchand.

En outre du Dr Massé, le défunt laisse un fils, Paul, marchand à Terrebonne, et une fille, Mme Louise Marsan. Quatre frères et deux sœurs lui survivent, ce sont : l'abbé Honoré Massé, chapelain de l'hospice St-Charles, à Saint-Hyacinthe ; John Massé, marchand de Roxton Falls ; Charles Massé, cultivateur à Chambly ; Norman Massé, employé civil à Sorel ; M. de J. B. Vanasse et Mme Charles Blais.

NOTRE BEAU CALENDRIER POUR 1912. Sera envoyé gratis en échange de deux étiquettes rouges des sacs de 6 lbs de la FARINE PREPAREE XXX de BRODIE & HARVIE 14 RUE BLEURY MONTREAL. La Farine Brodie est la meilleure.

CONSEIL-DE-VILLE

Délibérations de la séance du 24 nov. 1911.

La séance s'ouvre sous la présidence de Son Honneur le Maire Payan. Sont présents : MM. les échevins Dussault, Bourbeau, Amyot, Payan, Messier, Côté, Charpentier, Marchessault et Marin.

Lecture est donnée des procès-verbaux des deux séances précédentes, et ils sont approuvés à l'unanimité. Lue une lettre de la Compagnie Gaz Electricité & Pouvoirs, informant ce conseil que la dite compagnie sera toujours prête à pourvoir au contrat pour l'éclairage des rues. Déposée aux archives.

Lue une lettre de la Chambre du Commerce transmettant à ce conseil une lettre d'un M. Lambert au président de la dite Chambre. Déposée aux archives.

Trois avis de poursuites en réclamation de dommages intérêts signés par MM. Lussier et Guimont sont déposés devant le conseil. M. Charpentier propose appuyé par M. Dussault que ces pièces soient transmises à l'avocat de la Cité avec instruction de faire rapport. Adopté à l'unanimité.

M. Bourbeau appuyé par M. Côté, propose que la séance du Bureau de Révision des listes électorales ait lieu à 8.30 hrs de l'après midi, le vendredi 1er décembre aux lieux ordinaires des réunions de ce conseil. Adopté à l'unanimité.

Lue une lettre de remerciements de M. l'échevin Jacques. Déposée aux archives.

M. Marchessault appuyé par M. Bourbeau propose que le président des Finances et le greffier soient autorisés à faire l'examen des livres de la Compagnie J. A. & M. Côté et de faire rapport au Conseil. Adopté à l'unanimité.

M. Amyot propose appuyé par M. Marin que la décision du conseil en Comité à l'effet de payer \$16.000 dues à la succession de feu Vve. J. B. Bouchard et \$1090 dues à M. Alphonse St-Onge soit ratifiée ainsi que la décision d'emprunter \$7000, sept-mille dollars sur billet payable à demande portant un intérêt de 5% l'an pour rembourser les dits montants soit approuvée. Adopté à l'unanimité.

M. Charpentier donne avis qu'à la prochaine séance de ce conseil, il proposera que le Département des Chemins soit autorisé à acheter de M. F. X. Pin pour la valeur de cent soixante quinze dollars une lisière de terrain de 75 pieds de longueur par 5 pieds et 7 pouces de largeur plus ou moins pour pouvoir au redressement de la rue St-Paul en face de la dite propriété. Lecture est ensuite donnée des comptes suivants dont une partie a été préalablement acquittée.

CHASSEURS expédiez-nous vos FOURRURES et nous vous donnerons les plus hauts Prix du Marché. REVILLON FRERES LIMITED 134-136 RUE MCGILL MONTREAL, P.Q. Nous donnerons gratis à tous les chasseurs qui nous feront un envoi de fourrures, notre livre "Le Fidèle Compagnon du Chasseur".

Hommes qui souffrez de Douleurs de Reins, Méfiez-Vous de vos Rognons

Pourquoi se méfier de ses rognons si on souffre de douleurs de reins?

Parce que les rognons sont placés au bas du dos et que les douleurs dans cette région sont une bonne cause de crainte des maladies de rognons.

Lorsque les rognons se congestionnent, enflent, ils causent des élancements douloureux, et c'est ce qu'on appelle généralement avoir mal aux reins.

Les hommes qui souffrent du mal de reins se courbent difficilement et lorsqu'ils sont courbés, ils se relèvent avec peine; des douleurs aiguës accompagnent chaque mouvement et l'urine se charge de sédiments.

L'urination est fréquente, douloureuse et insuffisante; l'urine est de couleur foncée, et si vous la laissez déposer, vous y trouverez une couche de grains semblables à de la brique pulvérisée.

Les rognons malades n'ont pas le temps de se reposer et de guérir; ils sont occupés, jour et nuit, à filtrer le sang et à le débarrasser de ses impuretés.

Aidez-leur; prenez les Pilules Moro pour les Hommes, c'est une médecine qui soulage et guérit les rognons malades, rétablit le cours normal de l'urine et guérit le mal de dos.

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent des consultations gratuites à tous les hommes malades qui s'adressent à eux. Leurs bureaux, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les hommes malades qui ne peuvent s'y rendre, sont invités à écrire à ces médecins. Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.



M. L. LADOUCEUR, Québec, Compagnie Médicale Moro, Montréal.

Messieurs, Il est juste que je vous remercie de la guérison que je dois à vos excellentes Pilules Moro; elles ont réussi là où toute autre espèce de remèdes avait échoué, et je leur dois d'avoir pu reprendre mon travail, que depuis longtemps j'avais abandonné.

Je suis encore jeune, mais j'avais tout à coup ressenti des douleurs dans les reins et dans tout le corps, qui m'empêchaient de travailler; j'avais de mauvaises transpirations; je digérais mal; j'étais toujours mal à l'aise, la douleur se déplaçait d'un côté à l'autre du corps et ne me laissait aucun repos.

C'est alors que j'ai écrit aux Médecins de la Compagnie Médicale Moro et pris leurs pilules qui m'ont remis sur pied et m'ont rendu la force, l'appétit et la santé.

Maintenant je suis fort et bien portant et j'engraisse à plaisir. Je le dois aux Pilules Moro.

Votre dévoué LACTANCE LADOUCEUR, Monte-Bello, Qué.

La Cie d'Imprimerie et Comptabilités de St-Hyacinthe

A Responsabilité Limitée (Successeur de "l'Imprimerie du Courrier de St-Hyacinthe" et de la "Dominion Loose Leaf Ltd.") Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres Blancs. Spécialité: Comptabilités à Feuilles Mobiles ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE BUREAU ET ATELIER: 70 RUE STE-ANNE, ST-HYACINTHE, P. Q.

La Force Depend des Aliments Il n'y a pas de plus Riche Aliment que le Blé Il n'y a pas de Nourriture Meilleure que la Farine. Meilleure la Farine, Meilleur sera le Pain. La Farine St. Lawrence représente ce qu'il y a de plus nouveau comme farine. Elle est fabriquée dans les moulins les plus modernes de l'Amérique du Nord, au point de distribution le plus économique au monde. QUATRE MARQUES D'EGALE PURETÉ. "REGAL" "NATIONAL" "LAURENTIA" "DAILY BREAD" The ST. LAWRENCE FLOUR MILLS COMPANY, LIMITED Téléphone Bell Main 7239 1110 Rue Notre Dame Ouest, Montréal. "La Farine St. Lawrence est Blanche et Pure comme le Lys"

Bibliographie. ROMANS-REVUE 4me ANNÉE: No 11, 15 NOV. 1911 LES POÈTES (suite et fin).—LA LECTURE DES LIVRES SAINTS.—LA COLLECTIONS "LES SAINTS".—LES COLLECTIONS A BON MARCHÉ: —X.— LES MEILLEURS AUTEURS CLASSIQUES (Flammarion) — LES REVUES, JOURNAUX ET MA-

Faits Concernant la Maternité



L'expérience de la Maternité est une période d'épreuves pour presque toutes les femmes et marque distinctement une époque dans leur vie.

Monseigneur Martin

(Suite et fin)

Un matin, tandis qu'au piano M. Martin, CON FURIA, exécutait un morceau hérissé des difficultés les plus ardues, il vit tout à coup son ami pâlir et, les yeux vers la petite grille du jardin, mettre un doigt sur ses lèvres, puis s'enfuir.

M. Martin coiffa son nez d'aigle de son pince-nez, et regarda à son tour. Une berline à deux chevaux s'était arrêtée sur la route. Un général en petite tenue en descendait.

—Attends moi, Geneviève dit-il Je suis sûr qu'il est ici.

On entrevoyait dans la berline une ombrelle blanche. M. Martin frissonna. Est-ce lui qu'on venait relancer.

Mais déjà le général passant la grille, avait franchi en trois enjambées la petite allée de lauriers-roses ;

—Joli talent, monsieur.

—Oh ! bien modeste....

—Ma fille vient de vous entendre et elle s'y connaît, dit le général avec autorité. Mais ce n'est pas la question Où est mon neveu ?

M. Martin respira.

—Il est ici, j'en suis sûr.

—Pardonn, dit avec urbanité M. Martin, mais à moins que vous en soyez mon oncle ?

—Je n'aime pas beaucoup les plaisanteries. Est-ce que vous êtes chez vous ici ?

—Non général, Je suis chez un ami.

—Ah ! Ah ! Vous voyez bien,

—Que vois-je ?

—Je suis le général d'Avanteyr, et c'est ici qu'habite mon neveu Paul d'Avanteyr.

—Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Paul d'Avanteyr.

—Vous l'affirmez, monsieur..... ? J'ignore votre nom.

—Général, cet interrogatoire..... J'aime mieux le dire tout de suite : je suis innocent et je m'appelle Martin.

Eh bien M. Martin je sais ce que je dis, On m'a écrit de Marseille.

—On peut recevoir des renseignements inexacts, même de Marseille.

—Enfin puis-je savoir quel est le locataire de cette bicoque.

—Le locataire de cette villa, répondit M. Martin avec dignité, s'appelle monsieur Henry.

Parfait. C'est lui ! C'est ce que l'on m'apprend. Il se cache sous un simple prénom. Allons, où est il, cet animal. Je veux l'embrasser.

—Et moi aussi, ajouta galement, sur le seuil, en repliant son ombrelle, une très jolie jeune fille blonde. Oh inutile de nier, monsieur..... J'ai parfaitement reconnu mon cousin avant-hier, dans une rue d'Alger. On l'a suivi jusqu'ici. Il était avec un vieux marchand de dattes.

M. Martin ne crut pas devoir avouer que le vieux marchand de dattes c'était lui-même.

Mlle Geneviève fit, en quelques mots le portrait de Paul d'Avanteyr. Le doute n'était plus possible.

—Général..... Mademoiselle.... C'est lui sans doute. Vous voulez l'embrasser, Mais il est absent... Il le regrettera.

M. Martin s'inclinait galement devant la jeune fille.

—Il est absent, grommela le général..... Il rentrera.

—Sans doute.

—Nous l'attendrons, si vous le permettez.

—Comment donc..... Oh diable est passé mon farouche ami ? se demandait monsieur Martin.

—Si j'osais dit la jeune fille je prierais monsieur de faire un peu de musique. N'est-ce pas quelque chose de Saint-Saëns que vous avez joué tout à l'heure ?

—Croyez vous ?

La fille du général sourit.

—Mademoiselle, je sais par monsieur votre père que vous êtes excellente musicienne et c'est moi qui vous demanderai

—Oh ! je ne me ferai pas prier.

La jeune fille joue une phrase de la PRINCESSE JAUNE :

LA SUR LES ONDES IRISÉES.....

—Vous connaissez ? demanda-t-elle.

—Je cherche.

Mlle Geneviève continue et aux dernières mesures, elle plaque deux ou trois accords faux, les yeux fixés sur M. Martin.

Celui-ci bondit tout à coup, et debout devant le piano, restitue aussitôt le texte exact.

—Vous vous souvenez donc ?

—C'est à-dire.. Je suppose... l'accord n'était pas juste.....

Le général qui commençait à s'impatienter, donne tout à coup le signal du départ.

—Monsieur, quand mon neveu rentrera, veuillez lui faire savoir que s'il ne vient pas ce soir dîner avec nous, nous le maudissons.

Puis comprenant qu'il avait été viv à son entrée :

—Si vous étiez assez aimable pour l'accompagner, monsieur.

Il cherchait le nom

—Papa, dit galement Mlle Geneviève, demande donc à monsieur s'il est très sûr de s'appeler Martin.

—Qu'est ce que cela veut dire ?

—C'est que, ajouta-t-elle en se retournant déjà sur le marchepied de la voiture, j'ai été deux ans à Paris cher maître et nous habitons le quartier de la Madeleine.

Le général, sans comprendre, monta près de sa fille. La voiture partit laissant M. Martin visiblement inquiet.

Celui-ci rentra traversa le café arabe, et sur la terrasse du fond aperçut M. Henry à quatre pattes sous un tamaris.

—Ils sont partis ? demanda-t-il —Oui.

—Merci... dit le neveu en se relevant.

—J'ai fait de mon mieux mon cher d'Avanteyr, Mais pourquoi cette obstination à vous tenir caché ?

—Au diable mon oncle, je ne le croyais pas à Alger. J'entends vivre à ma guise.

—Votre cousine est charmante.

—Geneviève épouse dans un mois un officier de marine, Et, puis, quand on veut être tranquilles les femmes.....

—C'est bien mon opinion.

—Merci encore et à charge de revanche.....

Quelques jours s'écoulèrent sans événement. L'oncle était furieux sans doute mais ne revenait pas. Et M. Martin que Mlle Geneviève et l'évocation de la Madeleine avaient rendu soucieux, se rassérénait.

Il avait bientôt repris toute sa gaieté et de concert avec son camarade l'étude des rythmes, qui le hantaient Un beau matin, il s'avisait de se vêtir en almée. Ses petites jambes perdues dans un vaste pantalon de soie rose, des colliers de séquins jusque dans la barbe, secouant un thor cercle de cuivre, il retrouvait dans sa mémoire ou improvisait des mélodies que M. Henry notait au piano.

Dans le feu de ce travail que M. Martin égayait de vagues entrechats, ils n'avaient pas entendu une nouvelle voiture s'arrêter sous l'encyptus

Tous deux restèrent pétrifiés à l'apparition d'une vénérable tête d'icléasiastique à longue barbeblanche coiffée d'un large chapeau noir, où s'enroulait une ganse violette.

—L'archevêque ! s'écria M. Henry

L'almée s'était enveloppée prestement dans son voile :

—C'est moi qu'on cherche, dit elle tout bas à Henry. Sauvez-moi.

Et elle disparaissait dans le jardin du fond vers la terrasse.

Paul d'Avanteyr portait ce matin-là le costume européen.

—Monsieur, lui dit le visiteur d'une voix douce, après la sortie de l'almée je suis l'archevêque métropolitain d'Alger, et je cherche M. Camille Saint-Saëns.

—Ce n'est pas moi, Monseigneur, L'archevêque sourit.

—On m'a prévenu. Je sais à quoi m'en tenir. Je connais votre désir de solitude, Il me faut des raisons urgentes pour venir vous troubler. Les pauvres d'Alger vous attendent.

—Ils m'attendent ?

M. Henry avança un fauteuil.

—Je m'explique en deux mots car le temps presse. J'avais reçu de mon vénérable ami le curé de la Madeleine une dépêche ainsi conçue. "Saint-Saëns disparu doit être à Alger." Un peu imprudemment je l'avoue, je fis annoncer que vous prêteriez votre concours à un concert de charité dans

notre cathédrale. La nouvelle fut reçue avec enthousiasme Tous les billets sont vendus Mais jugez du désespoir des dames patronnesses et du mien. Impossible de vous découvrir. Par bonheur, un avis providentiel vient de me révéler votre retraite : j'accours vous offrir toutes mes excuses, et faire appel à votre cœur généreux, songez que le concert a lieu.. L'archevêque hésita un instant.

—Dans une heure.

—Dans une heure !

—Vous ne refuserez pas de prendre place dans ma voiture. Dieu vous bénira cher maître. Votre nom nous a valu douze mille francs, et la misère est grande

—Vous exigez que je sois Camille Saint-Saëns.

—Oh ! dit l'archevêque d'un ton de reproche amical, n'insistez pas.

—Vous l'avez voulu. Vous me permettez de passer une redingote.

—Sans doute. D'ailleurs je ne redoute pas une évasion. Toutes les issues sont gardées. Vous êtes psonnier..... de la Charité.

M. Henri se précipite vers la terrasse. Il y trouve son camarade un peu ému, d'autant qu'en s'enfuyant il a perdu son binocle.

Entendant un bruit de pas, M. Martin avait saisi une jarre de grès pour se donner une contenance, et pris sous le figuier une pose plastique.

—Ah ! c'est vous mon cher Henry dit-il à mi-voix, J'esquissais un tableau vivant ; " Danseuse à la cruche vue de dos." J'ai tout entendu. Votre cousine m'a trahi. Oui Je suis Saint-Saëns... Je ne le sais que trop. Impossible de fuir par la petite porte Elle est fermée. Je ne puis me présenter à l'archevêque dans ce costume..... Quel scandale ! Mais les pauvres, c'est sacré. Puisqu'il vous prend pour moi, allez, je vous en conjure...

—Mais...

—Allez et ne nous inquiétez pas J'arriverai à temps à la cathédrale.

Une heure après, dans la sacristie M. Henry, congratulé par l'archevêque ne savait quelle contenance prendre. Il tenait obstinément, les yeux fixés vers la porte. Saint-Saëns n'arrivait pas.

Le suisse s'avançait avec sa hallebarde.

—On va vous conduire aux orgues —Oh ! rien ne presse.

Mais, dit tout à coup Monseigneur j'aurais encore une faveur à solliciter. Si vous consentiez à faire vous-même la quête, quelle recette pour nos malheureux.

—Volontiers, balbutia M. Henry

—Vous n'avez certainement pu faire choix d'une quêteuse ?

—Mais si... répondit le prétendu Saint-Saëns qui ne cherchait qu'à gagner du temps.

Je vais la prévenir, L'archevêque eut un léger frisson : qu'il pouvait être cette quêteuse ? l'almée peut-être... Avec ces artistes il faut s'attendre à tout.

—C'est que dit-il je ne prévoyais pas. Et j'avais désigné une jeune personne.....

—Comme vous voudrez, Monseigneur.

Le clergé s'avançait pour conduire le prélat sous le dais qui lui était préparé.

Le suisse faisait respectueusement signe à M. Henry de le suivre, Celui-ci aurait voulu être à cent pieds sous terre. Il était bon musicien mais n'avait jamais touché un clavier d'orgue, et son anxiété était telle qu'il ne parvenait à retrouver dans sa mémoire que la VALSE DES ROSES.

—J'aperçois votre quêteuse, dit l'archevêque.

La fille du général entrait dans la sacristie.

—Chère enfant.. Voici le maestro, qui veut bien.....

—Mon cousin ! s'écria Mlle Geneviève.

—M. Saint-Saëns est votre cousin ?

—Non, Monseigneur. Mon cousin Paul d'Avanteyr, que je vous demande la permission de vous présenter

—Mais alors... mais Saint-Saëns... La cathédrale est pleine... Que m'avez-vous dit, mon enfant ?

D'un geste, l'archevêque arrêta son clergé qui se mettait en marche vers le chœur et se laissa choir dans un fauteuil. Quel coup de foudre !

—Je vous avais prévenu, Monseigneur, murmurait M. Henry.

A ce moment un tonnerre d'harmonie éclata sous la nef. Les orgues s'éveillaient.

—C'est lui, s'écrièrent en trio la cousine, le cousin et l'archevêque.

Personne n'a oublié à Alger le colossal succès de ce concert de charité Trois jours après, les deux amis qui avaient pris en cachette le premier paquebot se séparaient sur le quai de Marseille.

Paul d'Avanteyr retournait à ces jacinthes.

—Venez donc me revoir l'an prochain, lui dit Saint-Saëns.

—Où cela ?

—Quelque part où nous serons peut-être plus tranquilles...Aux îles Canaries.

PIERRE MIZNER.

A VENDRE Au Village de St-Jude, comté de St-Hyacinthe. Un emplacement d'environ un arpent de superficie, avec maison de 24 pieds carrés avec cuisine d'allonge de 16 x 13 environ, 7 chambres en tout, chauffée à l'eau chaude ; aussi boutique de 55 x 20 2 étages, sur solage, avec chaudière neuve de 10 forces et engin de 7 forces, avec planeur et fer à moulures, corroyeur, scie à ruban, machine à ténau, banc de scie ronde, etc., etc. Hangar, grange, étable, boutique de forge. A saisir pour un acheteur prompt. S'adresser à l'Imprimerie du Courrier de St-Hyacinthe.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions générales seront reçues jusqu'au 28 Novembre, à 6 hrs, p. m., par les commissaires de la Municipalité Scolaire de Notre Dame de Grany, pour la construction d'un collège devant être érigé sur la rue St-Joseph à Grany, dans le comté de Sherford, conformément aux plans et devis préparés par J. DALBÉ VIAU, architecte, 78 rue St-Gabriel, Tel. Bell, Main 2714.

Les plans et devis pourront être consultés au bureau de l'architecte, de 9 heures, a. m., tous les usqu'au 28 Novembre 1911.

Ces soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de cinq cents dollars payable à l'ordre des commissaires d'école de la Municipalité Scolaire de Notre-Dame de Grany, et adressées au sous-séjour à Grany.

Les commissaires d'école ne s'obligent d'accepter ni la plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. L. DOZOIS, Sec.-Trés. Des Commissaires d'école de la Municipalité Scolaire de Notre-Dame de Grany, Qué..

FERME A VENDRE

Ferme à vendre dans le canton de Burry connue sous le nom de "Murray Farm", contenant 292 acres, 100 acres en culture, la balance en pâturage et sucrière, on peut entailler 2500 érabes. Contenant aussi deux maisons et trois granges. Situé sur un magnifique chemin à trois milles du village de Burry, on se trouve l'Eglise, sept magasins, moulins à scie, moulins à farine, boutique de forge, etc.. Cette ferme est une des meilleures du canton de Burry et peut être divisée en deux ou trois fermes si l'acheteur le désire.

Pour autres renseignements s'adresser à J. W. BENNET ou à C. F. MURRAY, Burry, Qué.

AVIS est par le présent donné que le Central Railway Company of Canada s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session pour l'obtention d'une loi aux fins de confirmer certains transports et arrangements faits et consentis entre cette compagnie et les compagnies dites Ottawa River Railway Co., Central Counties Railway Company, the Great Eastern Railway Company, Ottawa Valley Railway Company, Carillon and Grenville Railway Company and Ottawa River Navigation Company pour amalgamer ces compagnies avec le Central Railway Company of Canada; pour augmenter les pouvoirs d'émettre des obligations de la compagnie aussi aux fins d'étendre le délai pour le paiement de la dette de la Compagnie, et pour autoriser la construction de lignes nouvelles de chemins de fer :

(a) D'un point dans le comté de Laval jusqu'à St-Jérôme dans le comté de Terrebonne;

(b) D'un point sur sa ligne principale dans le comté des Deux-Montagnes jusqu'à Ste Scholastique dans le même comté;

(c) D'un point sur sa ligne principale dans le comté d'Hochelega allant à travers les comtés de Chambly, Verchères et St-Hyacinthe à un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de Sainte-Rosalie dans le comté de Bagot;

(d) D'un point sur ce dernier embranchement dans le comté de Chambly allant à travers les comtés de Laprairie et de Napierville à un point sur la ligne frontière internationale dans le comté de Saint-Jean, le tout dans la province de Québec;

Et aussi aux fins d'autoriser la compagnie à conclure des arrangements avec la Pontiac Central Railway Company, la Western Central Railway Company, la Québec Montreal and Southern Railway Company, la Montreal and Southern Counties Railway Company, la Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company et la Imperial Traction Company.

Montréal, ce 31 octobre 1911.

J. D. WELLS, Secrétaire.

NOTICE is hereby given that the Central Railway Company of Canada will apply to the Parliament of Canada at its next Session for the passing of an Act to confirm certain transfers and agreements made and entered into between the Company and the Ottawa River Railway Company, the Central Counties Railway Company, the Great Eastern Railway Company, the Ottawa Valley Railway Company, the Carillon and Grenville Railway Company and the Ottawa River Navigation Company, and to amalgamate these Companies with the Central Railway Company of Canada; to increase the Bonding powers of the company to extend the time for the completion of the Company's Railway and to authorise the construction of the following branch lines of Railway :

(a) From a point in the County of Laval to St-Jerome in the County of Terrebonne.

(b) From a point on the main line in the County of Two Mountains to St. Scholastique in the same County.

(c) From a point on the main line in the County of Hochelega passing through the Counties of Chambly, Vercheres and St. Hyacinthe to a point on the Intercolonial Railway at or near St-Rosalie in the County of Bagot.

(d) From a point on the last named branch in the County of Chambly passing through the Counties of Laprairie and Napierville to a point on the International boundary in the County of St-Johns, all in the Province of Quebec; and to authorise the Company to enter into agreements with the Pontiac Central Railway Company, the Western Central Railway Company, the Québec, Montreal and Southern Railway Company, the Montreal and Southern Counties Railway Company, the Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company and the Imperial Traction Company.

Montreal, the 31st day of October, 1911.

J. D. WELLS, Secretary.

J. E. GOSSELIN MARCHAND-TAILLEUR

a le plaisir d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un département de

FOURRURES

pour Dames et Messieurs, et s'est assuré les services d'un tailleur expérimenté dans les fourrures.

M. Gosselin est prêt à recevoir toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier.

Satisfaction Garantie. Prix très Raisonables. Une Visite est Sollicitée avant de s'adresser ailleurs.

J. E. GOSSELIN, 183 rue Cascades, ST-HYACINTHE.

JOS. O. C. MIGNAULT, INGENIEUR CIVIL

ARPEUTEUR-GEOMETRE.

Spécialités de constructions d'Aqueducs, d'Égouts et d'Éclairage Electrique.

Construction de Ponts et Chaussées. Développement de Pouvours d'Éan. Arbitrages, Évaluations, etc., etc.

Adresse : SHERRBROOKE, P. O.

LE SEPARATEUR "DOMO" LE MEILLEUR, LE MOINS CHER AGENTS DEMANDÉS PARTOUT. PRIX DE DETAIL: Nos. CAPACITÉ. POUR JUSQU'A. Pri

17 CENTINS PAR JOUR Achètent Le Clavigraphe OLIVER Américain SIMPLE, - FORT, - DURABLE

COURS ET LECONS Français, Anglais, Latin, Mathématiques Élémentaires. G. BERGERRE-BATAVOIE PROFESSEUR

A. DANAI, L. C. D. Chirurgien-Dentiste Coin des rues Girouard et St-Hyacinthe ST-HYACINTHE, QUE. A. Cadorette, V. J. Mongeau, John Leary Cadorette, Mongeau & Leary MAITRES-CHARRETIERS

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM HORAIRES DES TRAINS ALLANT À L'EST 8.33 A. M.—Tous les jours pour St-Liboire, Acton-Vale, Richmond. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

CHEMIN DE FER DU Quebec Montreal & Southern Horaire du train corrigé au 14 mai 1911 Tous les jours dimanches exceptés

Du Niagara à l'Atlantique Steamers-Palais, tous les soirs à 7 hrs, de Montréal, pour QUÉBEC et le SAGUENAY. Départ pour les "Mille-Isles" à Midi 30 min., tous les jours, dimanches exceptés.